

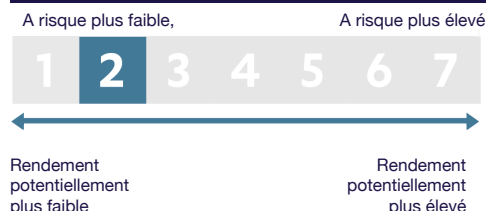
Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **10 950,70 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **28/02/2022**
 Actif géré : **798,42 (millions EUR)**
 Code ISIN : **FR0010544775**
 Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**
 Eligibilité : -

Objectif d'investissement (Source : Amundi)

L'objectif de gestion du fonds est d'optimiser sa performance sur la durée de placement recommandée (3 ans) afin de battre l'Eonia capitalisé. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, à partir de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyses crédits, des titres obligataires publics et privés libellés en euros. Les émissions privées seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La fourchette de sensibilité est de 0 à 7. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif sur des actions de grande capitalisation ayant leur siège dans un pays membre de l'Union européenne. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

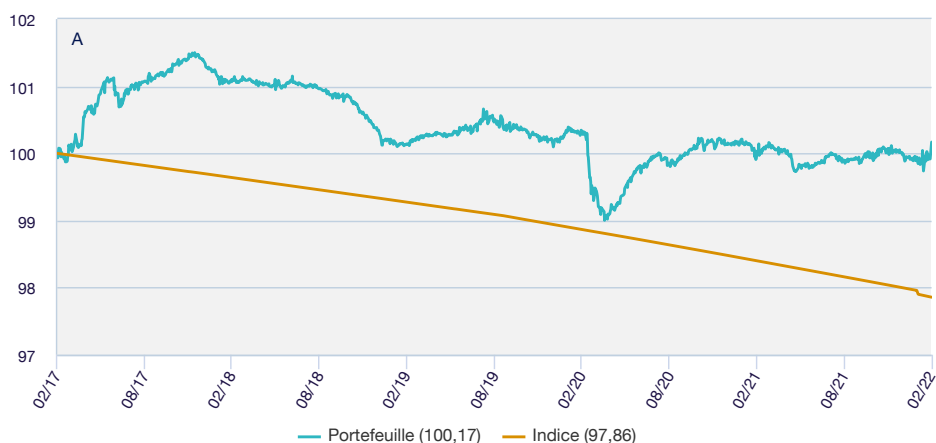
Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances (Source : Fund Admin)

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Fonds défeederisé le 23/05/2014

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2021	1 mois 31/01/2022	3 mois 30/11/2021	1 an 26/02/2021	3 ans 28/02/2019	5 ans 28/02/2017
Portefeuille	0,18%	0,32%	0,15%	0,26%	0,03%	0,17%
Indice	-0,09%	-0,04%	-0,14%	-0,55%	-1,43%	-2,14%
Ecart	0,27%	0,37%	0,29%	0,81%	1,45%	2,31%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
Portefeuille	-0,15%	0,04%	-0,25%	-1,04%	0,29%
Indice	-0,49%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%
Ecart	0,34%	0,51%	0,15%	-0,67%	0,65%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité ¹	0,21
Notation moyenne	AA
Taux de rendement SPS	-0,47%
Spread moyen ²	50
Nombre de lignes	150
Duration	0,21

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

³ SPS: Sensibilité Pondérée par le Spread

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,41%	0,60%	0,58%
Volatilité de l'indice	0,01%	0,01%	0,01%
Tracking Error ex-post	0,41%	0,60%	0,58%
Ratio d'information	1,06	0,67	0,72
Ratio de Sharpe	0,95	0,64	0,70

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-2,77%
Délai de recouvrement (jours)	683
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-0,93%
Meilleur mois	01/2015
Meilleure performance	0,91%

OBLIGATAIRE ■



Olivier Robert

Gérant de portefeuille



Jaïla Aziki

Gérante de portefeuille

Commentaire de gestion

Les tensions diplomatiques et géopolitiques à l'Est de l'Europe ont cédé le pas à une guerre d'invasion de l'Ukraine lancée par V.Poutine le 24 février. Si une grande partie des observateurs s'attendaient à une reddition rapide de Kiev, l'offensive initiale se heurte à une résistance ukrainienne acharnée. Majoritairement condamnée par la communauté internationale et unanimement par l'OTAN ainsi que l'Union Européenne, cette invasion a entraîné un lot de sanctions touchant la quasi-totalité des secteurs de l'économie russe, des restrictions de mouvement et des gels d'actifs de personnes morales et physiques. L'exclusion du système de télécommunication financière SWIFT de certaines banques russes et l'abandon du projet de gazoduc Nord Stream 2 par l'Allemagne sont les mesures ayant la plus grande portée symbolique. De nombreuses entreprises privées ont annoncé dans le sillage de ces sanctions un retrait partiel ou total de leurs activités et projets d'investissements en Russie.

Ce choc géopolitique jaillit dans une période qui était jusqu'alors marquée par des anticipations de politique monétaire de plus en plus restrictives tant aux États-Unis qu'en Zone Euro. La conférence de presse de C. Lagarde et la confirmation de la réduction du volume d'achats d'actifs « pas à pas » suite à laquelle pourrait intervenir une normalisation des taux directeurs a orienté les taux souverains européens à la hausse, le Bund passant en territoires positifs pour la première fois depuis 2019. Cependant, Mme Lagarde a réitéré la dépendance des décisions prises aux données observées ; tant sur les prix que les pénuries de main d'œuvre (le taux de chômage de la Zone atteignant 7%, plus bas historique) générant un risque de spirale inflation-salaires, ainsi que le retour de l'économie aux pleines capacités de production. Ces communications *hawkish* se basent sur des publications d'inflation qui ne cessent de surprendre à la hausse : le CPI aux États-Unis s'établit à 7,5% avec une contribution de 4,6 p.p. du sous-jacent, l'estimation définitive du HICP européen à 5,1% dont la partie énergétique et alimentaire contribue à hauteur de 3,5 p.p. Ces chiffres mettent en lumière la différence du choc inflationniste se diffusant dans les deux zones, les États-Unis faisant face à un excès de demande de biens non-absorbée tandis que la Zone Euro est majoritairement confrontée à un choc énergétique couplé à des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. L'estimation préliminaire du PIB au Q4 2021 de l'Union monétaire s'établit à 0,3% en variation trimestrielle (vs. 2,3% au Q3 2021), portant le profil annuel de croissance à 5,2% en 2021 (vs. -6,5% en 2020). On assiste ici à un rattrapage de l'activité économique européenne qui a souffert d'un « stop and go » sanitaire plus prononcé qu'Outre-Atlantique.

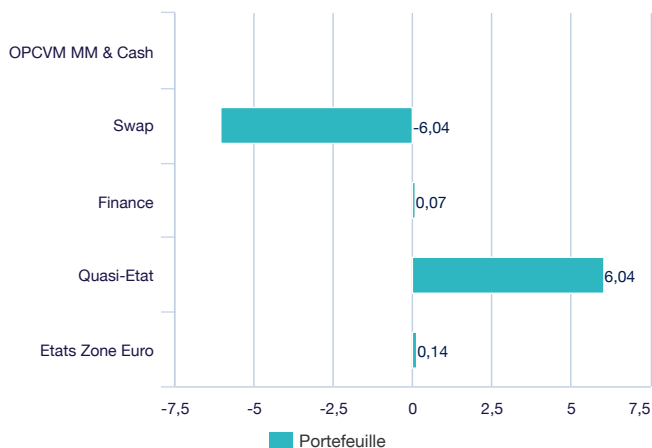
Ce contexte fait redouter une escalade anachronique entre les deux « blocs ». La menace inflationniste par le canal des prix de l'énergie, des produits alimentaires ainsi que des métaux fait par ailleurs planer une menace sur la consommation réelle des ménages, déjà fortement impactés par les hausses de prix. Il pourrait de surcroît contraindre les décisions des Banques Centrales lors des meetings de mars à être moins radicales qu'anticipé et retarder la disparition de l'arme budgétaire.

Les taux longs européens de référence ont continué de se tendre en février, le taux 10 ans allemand clôturant le mois à 0,14% (+13 pb sur le mois). Le marché des titres de niveau 1 LCR ont particulièrement bien par rapport à la courbe swap. Dans ce contexte d'incertitude, ce type de titres de qualité a attiré d'avantage les investisseurs. Cette surperformance a permis au fonds d'afficher une performance positive sur le mois.

Nous avons investi sur de la Cades 2029 et de l'Union Européenne (EU 2026) dans un marché primaire peu actif.

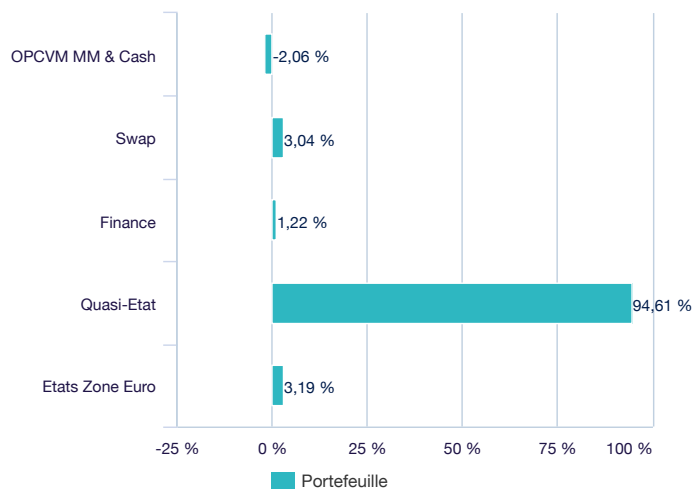
Répartition par secteur (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

En pourcentage d'actif (Source : Amundi)

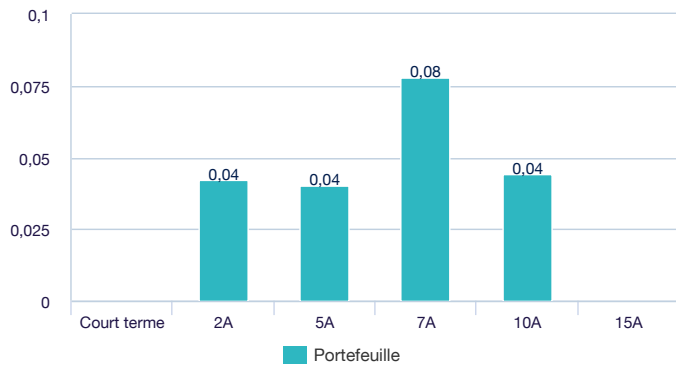


Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Répartition par maturités (Source : Amundi)

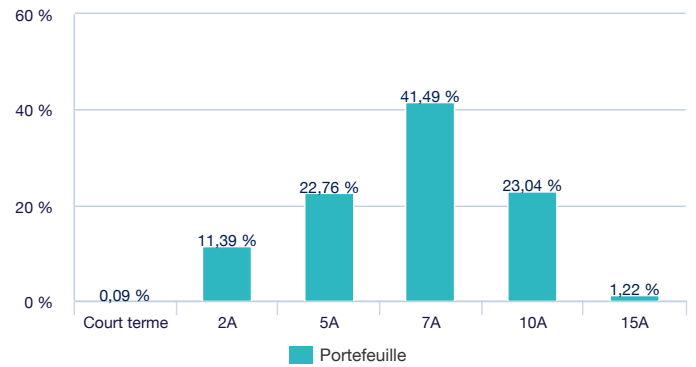
OBLIGATAIRE

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

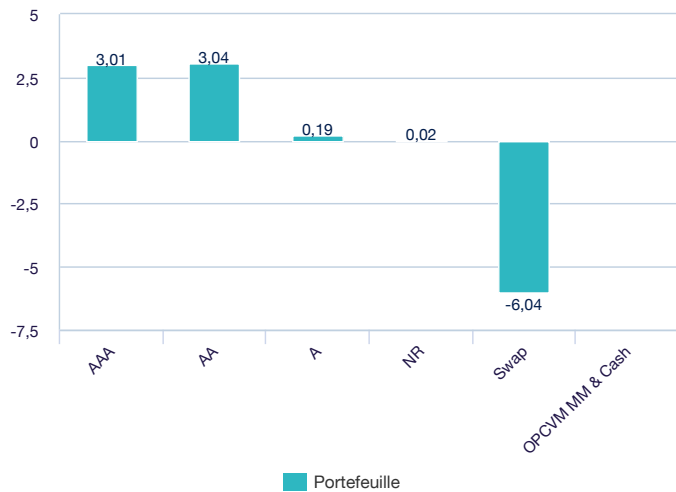
En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *



* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

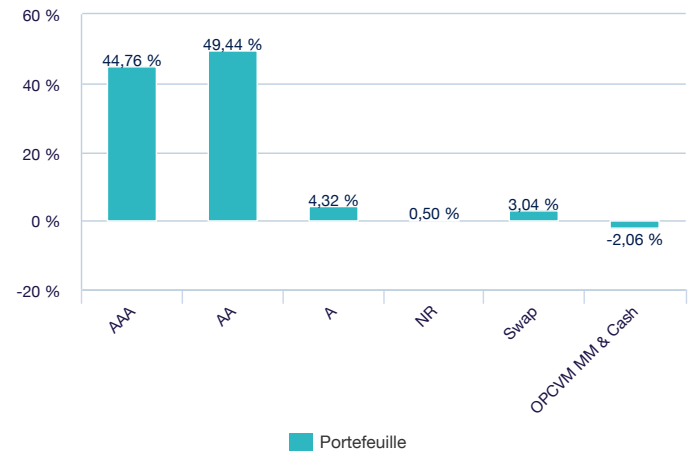
Répartition par notation (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *



* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Eligibilité Ratios LCR

Ratio LCR	100%
Actifs de niveau 1	% d'actif
100%	-
	100%

OBLIGATAIRE ■

Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

	Amundi Paris	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille	SPS Indice
Emetteurs Etats	Etats Zone Euro	-	-	-	-
SLOVENIA	Etats Zone Euro	1,32%	0,09	0,05%	-
SPAIN (KINGDOM OF)	Etats Zone Euro	1,25%	0,03	0,01%	-
SLOVAK REPUBLIC	Etats Zone Euro	0,44%	0,01	0,00%	-
LATVIA	Etats Zone Euro	0,18%	0,01	0,01%	-
Emetteurs hors Etats	-	-	-	-	-
EUROPEAN INVESTMENT BANK	Supranationaux	6,65%	0,25	0,10%	-
CADES	Agences	6,35%	0,46	0,26%	-
KFW-KDT F WDERAUFBAU	Agences	5,68%	0,40	0,15%	-
LOWER SAXONY (STATE OF)	Agences	5,57%	0,36	0,20%	-
LANDWIRTSCH RENTENBK	Agences	5,24%	0,40	0,20%	-
NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK	Agences	4,91%	0,33	0,19%	-
BNG BANK NV	Agences	4,47%	0,42	0,25%	-
EUROPEAN FINANCIAL STAB FACIL	Supranationaux	4,18%	0,21	0,09%	-
GEMEINSAME DEUTSCHE BUNDESLAEN	Agences	4,15%	0,34	0,20%	-
NRW BANK	Agences	4,10%	0,21	0,13%	-
UNEDIC ASSEO	Agences	3,87%	0,30	0,17%	-
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATI	Agences	3,81%	0,24	0,13%	-
HESSEN(STATE OF)	Agences	3,72%	0,24	0,14%	-
DEXIA CLF-STATE GTY	Agences	3,41%	0,14	0,09%	-
FINNVERA OYJ	Agences	2,45%	0,15	0,09%	-

OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Classification AMF	Obligations & titres créance Euro
Société de gestion	BFT Investment Managers
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	18/12/2007
Date de création de la classe	18/12/2007
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010544775
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Date de valeur rachat	J+1
Date de valeur souscription	J+1
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:00
Frais d'entrée (maximum)	5,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,50% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	0,00% TTC
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,07% (prélevés) le 31/12/2020
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	14/06/2021: 100.00% €STR CAPITALISE (OIS) 02/01/2012: EONIA CAPITALISE 17/12/2007: 100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360) (BFT)

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.